



Etat des lieux du contexte politique et institutionnel européen : quels défis pour la société civile organisée, quel rôle pour le Forum Civique Européen ?

« Un an après l'entrée en vigueur du « Traité de Lisbonne » nous devons tirer un premier bilan de sa mise en œuvre. Tout en renforçant la portée de la démocratie représentative, ce traité prévoit des avancées très importantes en termes de participation citoyenne, instaurant la possibilité d'initiative législative portée par un million de citoyens européens et l'obligation pour toutes les institutions de l'UE de mener « un dialogue ouvert, transparent et régulier avec la société civile et les associations représentatives ».

Le Forum Civique Européen constate toujours le même fossé entre l'Europe et ses citoyens, au regard notamment du taux d'abstention aux dernières élections européennes, des sondages d'opinion qui montrent que la citoyenneté et l'identité européenne sont loin d'être entrées dans la conscience des citoyens de l'Europe. L'incapacité de l'UE à offrir une réponse institutionnelle et politique aux différentes crises qu'elle a traversées - financière, économique, sociale et politique - et la prépondérance de la logique intergouvernementale dans la construction européenne expliquent en partie cette situation et cette désaffection civique.

L'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été, par exemple, particulièrement symptomatique de l'incapacité des institutions à élaborer une véritable politique en la matière. Dans ce contexte et en rapport avec la « stratégie 2020 » adoptée en juin 2010, les objectifs du FCE sont toujours d'une pertinente actualité : il est plus que jamais essentiel de favoriser l'appropriation civique et populaire de l'Europe, l'engagement pour la construction d'un projet collectif et l'émergence d'un espace public européen où le rôle et le poids de la société civile soit pleinement reconnus et valorisés.

Le Forum Civique Européen s'est donné pour mission de favoriser une conception de l'Union européenne basée sur l'intégration, car la construction de l'Europe ne peut pas se réduire à la simple juxtaposition de positions nationales. Cette conception de l'Europe se déclinerait sous une « union de plus en plus étroite de nos sociétés civiles », traduite dans une structuration accrue tant au niveau national et local que sur la scène européenne, mais aussi dans la création d'un espace public de dialogue et de coopération qui permettrait la formulation de positions concertées à l'adresse des institutions, avec un impact et une légitimité accrus.

Nous avons eu l'occasion de porter ces messages lors des « Journées civiques européennes » sous présidence espagnole du Conseil de l'UE à Malaga en mai 2010 et lors de la « Journée de la société civile » à Bruxelles en lien avec le Comité économique et social européen en mars 2010. Le FCE a eu un rôle très actif pour l'organisation de ces rendez vous publics.

Le Forum Civique Européen a poursuivi tout au long de l'année 2010 la mise en œuvre de son « Plan C pour l'Europe » pour promouvoir la vie associative en Europe et pour favoriser l'avènement d'un modèle européen basé sur la démocratie participative et délibérative comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport d'activité.

Cependant, il reste encore du chemin à parcourir notamment dans la formalisation et la structuration d'un véritable dialogue civil européen qui passe en particulier par la création d'un statut de « l'association européenne ». La démarche initiée en 2010 par EASEA (collectif d'associations constitué pour cet objet) avec le soutien du Parlement européen est à ce sujet très prometteuse.

Le Forum Civique Européen poursuivra sans répit son travail de sensibilisation et sa mission de rassembler les acteurs associatifs européens pour mieux faire entendre, affirmer et reconnaître la parole associative et peser ensemble sur les politiques de l'Union européenne », comme l'annonçait son Président, Jean-Marc Roirant, dans son rapport moral devant l'Assemblée générale qui s'est réuni les 28 et 29 Avril dernier à Bruxelles.

ACTUALITES DU FORUM CIVIQUE EUROPEEN

Audition publique : « Pour un statut de l'association européenne », 28 avril 2011, Bruxelles



Cela fait près de 30 ans que les associations à forte dimension européenne et transnationale demande la création d'un statut européen qui reconnaîtrait d'un point de vue institutionnel l'engagement et l'activisme de millions de citoyens rassemblés en associations à travers l'Europe.

Le Forum civique européen a été à l'initiative d'une grande mobilisation collective d'associations rassemblées au sein d'une [Alliance européenne pour le statut de l'association européenne](#) (EASEA), pour mener campagne activement, avec le Centre européen des fondations et l'Association internationale des mutuelles, auprès des députés européens et remettre la question sur l'agenda politique européen.

Pour célébrer le succès de cette campagne et le soutien très fort du Parlement européen à travers l'adoption d'une [déclaration écrite](#) et d'un [rapport sur un marché unique pour les Européens](#), le Forum Civique Européen a mis cette question à l'ordre du jour de son Assemblée générale et organisé dans ce cadre une audition publique le 28 avril 2011 au CESE à Bruxelles, avec la participation de près de 70 représentants d'associations et ONG.

Afin de mieux comprendre la complexité du sujet et identifier des pistes pour continuer ensemble le travail, deux tables rondes ont réuni des experts universitaires et des chercheurs aux côtés de députés européens très impliqués dans le processus, pour débattre des questions liées à l'utilité d'un statut européen pour le marché unique et pour le dialogue civil avec les institutions européennes : Marie-Christine Vergiat (GUE/NGL), Marc Tarabella (S&D), Francesco Martucci de l'Université de Strasbourg, Meike Rodekamp de l'Université de Brême, Giovanni Moro, de l'Université de Macerata, président de FONDACA, en présence des deux modérateurs : Patrick de Bucquois, Président de CEDAG et Cristian Pirvulescu, vice-président du Forum Civique Européen et membre du groupe III du CESE.

Les discussions ont permis de faire la distinction entre les activités à but non lucratif et les activités économiques, entrepreneuriales, d'une association et de proposer des pistes de réflexion autour du choix de la base juridique pour une future proposition de statut, permettant la création d'un instrument juridique supplétif par nature, qui favoriserait les échanges et le rapprochement entre les sociétés civiles européennes et les pratiques associatives, tout en reconnaissant leur diversité nécessaire à la création d'un véritable espace public européen.

Le compte-rendu de cette audition publique, ainsi que les présentations des experts seront bientôt disponibles et diffusés largement.

Assemblée générale annuelle, 29 avril 2011, Bruxelles



Au-delà des moments statutaires de validation des rapports et d'élection des instances dirigeantes, **cette réunion annuelle a été l'occasion de faire un point sur les activités menées par le Forum en 2010** et les perspectives pour les années à venir. Le FCE s'est durablement implanté sur la scène européenne en soutenant le développement et la structuration de la société civile organisée aux niveaux national et européen et en œuvrant activement pour la reconnaissance du rôle des organisations de la société civile dans le processus décisionnel.

A cet égard, le **FCE a notamment réussi à imposer sur la scène européenne deux rendez-vous publics** : les « **Journées civiques européennes** » dans les pays exerçant la Présidence tournante du Conseil de l'UE et la « **Journée de la société civile** » à Bruxelles, pour débattre avec les institutions européennes des questions transversales d'importance majeure pour la société civile organisée.

Au cours des prochaines années, le FCE continuera à rassembler des acteurs de la société civile afin d'aider à la création

d'un espace public européen ouvert à tous, et poursuivra ses campagnes pour l'adoption d'un **Statut de l'association européenne**, pour la mise en place d'un véritable **dialogue civil européen**, pour la déclaration de **2013 Année européenne de la citoyenneté** etc.

Le Compte-rendu de cette réunion sera bientôt disponible et envoyé aux membres sous peu.

Le Forum Civique Européen accueille six nouveaux membres



Actif sur le plan national et international, InSoC contribue à un changement social et à un développement national équitable, notamment par le biais de différentes actions : **le suivi des politiques publiques** en faveur des Roms et autres groupes vulnérables, **l'information et la réunion des parties prenantes** sur les questions des groupes vulnérables, **la promotion des droits de l'homme**.

Pour plus d'info : <http://www.insoc.org.mk/>



Le MLP est composé de 170 associations locales dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la transformation sociale. Il promeut le libre pensée et agit dans des domaines variés : **la protection des droits des associations**, **la promotion de la coopération et de l'entraide**, **la sauvegarde de la dignité humaine** et l'autodétermination contre les restrictions ou oppressions injustes, **le changement social** en faveur de la liberté de pensée, la tolérance, la différence, les droits de l'homme et la citoyenneté.

Pour plus d'info : <http://www.mlp.cat/>



Les activités de l'IE sont mises en œuvre aux niveaux national, régional et local, et peuvent être regroupées en quatre domaines : **la recherche**, améliorant la compréhension des différents domaines de la gouvernance et de prise de décision en politique publique sectorielles, afin de fournir des conseils stratégiques pertinents, **l'assistance technique**, fournissant des conseils à des organisations gouvernementales et non-gouvernementales sur les enjeux de l'adhésion à l'Union européenne, **la sensibilisation du public**, développant des projets encourageant le débat public et informant le public.

Pour plus d'info : <http://www.europeaninstitute.bg/>



The Women's Centre

Particulièrement actif dans les partenariats régionaux, le Women's center cherche à : **remédier aux inégalités sociales et économiques** dans les collectivités, **développer l'infrastructure Nord-Ouest des partenariats régionaux du Women's Center**, ainsi que la communication et la réflexion autour de ces centres, **fournir un accès à l'apprentissage et au développement** pour les femmes ayant des obstacles supplémentaires (les jeunes mères, les femmes issues de minorités ethniques, etc.), **influencer le changement** au niveau personnel, social et culturel.

Pour plus d'info : <http://www.thewomenscentre.co.uk/>



Actif à l'échelle nationale, les principaux objectifs du European Center "SN7" sont : **la promotion des valeurs européennes**, respectant les différences culturelles et renforçant le rôle des institutions démocratiques, **le développement de la coopération locale, régionale et internationale**, **la lutte contre les phénomènes déviants de la société**, notamment par le lancement de programmes d'emploi des jeunes et le perfectionnement professionnel, ainsi que la protection et la préservation de l'environnement, **le développement de programmes de promotion de l'enseignement** primaire, secondaire et supérieur, ainsi que l'organisation de stages de formation, séminaires, conférences, ateliers, débats.

Pour plus d'info : <http://www.sn7.org.mk/index.php?lang=en>



Le CDI, Community development Institute, s'intéresse aux problèmes des citoyens et à leurs besoins, en les aidant à surmonter les difficultés, et en développant des projets aux niveaux local, régional, national et international : **Améliorer la compréhension interethnique et la tolérance, renforcer les capacités des organisations et des particuliers**, par des programmes de renforcement des capacités ou des préparations spécifiques à la stratégie de mise en œuvre (coalition de la jeunesse SEGA par exemple), **améliorer les conditions et le niveau de vie des citoyens.**

Pour plus d'info : www.irz.org.mk

ACTUALITES DE NOS MEMBRES

CIDEM : publication d'un nouveau « Repère pour Eduquer » sur le Bénévolat et l'engagement associatif



Dans le cadre de l'année 2011, Année européenne du bénévolat et du volontariat, le CIDEM a réalisé, en partenariat avec la Croix Rouge française et le Forum Civique européen, un nouveau numéro de la collection "Repères pour éduquer" du CIDEM.

Ce numéro donne les informations essentielles pour mieux s'impliquer dans le monde associatif, en présentant les principaux domaines du bénévolat et en apportant des témoignages de jeunes bénévoles.

La brochure peut être commandée [ici](#) et sera disponible en ligne sur le site du Cidem en version pdf prochainement.

EUROCLIO : séminaire de formation Historiana « History online »



EUROCLIO et l'Institut néerlandais pour le patrimoine (Erfgoed Nederland) organisent le séminaire de formation Historiana «History online» du 27 au 30 octobre 2011, à la Fondation Joseph Károlyi en Fehérvársurgó, en Hongrie. Historiana est un programme international sur l'enseignement en ligne ainsi que sur l'apprentissage de l'histoire et du patrimoine de l'Europe, permettant aux jeunes

générations de connaître leur passé. Le séminaire traitera des démonstrations en ligne des études de cas sur le thème « Droits et Responsabilités », du marché de l'information sur les outils en ligne développés dans le programme Historiana, ou encore du programme culturel et d'apprentissage sur place liés à l'histoire locale et au patrimoine.

Cliquez [ici](#) pour plus d'information sur le séminaire

Séminaire sur l'enfermement en Europe par l'AEDH le 27 mai 2011



L'AEDH organise un séminaire ainsi qu'une conférence publique le vendredi 27 mai 2011 à Luxembourg, à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle les 27 et 28 mai 2011. En collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme luxembourgeoise (ALOS-LDH), le séminaire portera sur les différentes formes d'enfermement en Europe (prison, garde à vue, hôpital psychiatrique) et l'absence de compétences de l'Union en la matière.

Le séminaire s'organisera en deux temps, un groupe de travail abordant dans un premier temps les conditions de

détention au regard des droits de l'Homme, le sens de la peine, de l'enfermement et ses alternatives. Les conclusions du débat serviront à introduire la conférence publique qui suivra dans un deuxième temps. Ayant lieu de 18 à 20 heures, elle réunira cinq personnalités européennes intervenant sur l'enfermement en Europe, en présence de Madame Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne.

Davantage d'informations sur les détails du séminaire et de la conférence publique seront disponibles prochainement en ligne sur le site de l'AEDH : www.aedh.eu.

Lancement du projet « Promote Immigrant Volunteering to Reclaim Community Life » par ANCE (Athens Network of Collaborating Experts)



Répondant à « l'Appel à projets phares dans le cadre de l'Année Européenne du Bénévolat. 2011 », ANCE a lancé le 31 mars dernier le projet « Immigrant Volunteering to Reclaim Community Life », en partenariat avec l'Université d'Aegean en Grèce, The Greek Forum of Migrants (EFM), l'association italienne Lunaria ainsi que la Section jeunesse du Conseil Régional de Grenade.

Prévu pour une période de 12 mois, le projet vise à promouvoir le bénévolat et la formation de réseaux au sein des communautés locales. Il recherche également à faciliter et encourager l'organisation d'événements communautaires et culturels entre les immigrés et les résidents locaux afin de renforcer l'engagement civique.

Le projet impliquera notamment une vingtaine de membres ou bénévoles de structures liées à l'immigration, près de 200 immigrants et résidents locaux d'Athènes, les 24 communautés d'immigrés et associations-membres de l'EFM ainsi que ses huit associations coopérantes.

ACTUALITÉS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Parlement européen : la commission des affaires constitutionnelles soutient la proposition d'une liste paneuropéenne pour les élections européennes



L'eurodéputé **Andrew Duff** (ADLE, UK), soutenu par la commission des Affaires constitutionnelles du Parlement, a présenté le 19 avril son projet de réforme visant à instaurer des listes paneuropéennes lors des prochaines élections européennes. Le rapport, approuvé en commission par 20 voix contre 4, propose l'attribution de 25 sièges parlementaires à des candidats élus sur des listes présentées dans toute l'Europe par les différents partis politiques européens.

« *Nous cherchons à exploiter pour la première fois les nouveaux pouvoirs que nous avons obtenus par le traité de Lisbonne en vue d'améliorer la légitimité populaire de l'Assemblée.* » affirme **Andrew Duff**. « *Nous avons l'opportunité de procéder à une modernisation cohérente de la procédure électorale* ».

Les électeurs disposeraient ainsi de deux bulletins : un premier pour les listes nationales, puis un second destiné aux listes transnationales, dont les candidats devraient provenir d'au moins un tiers des États membres de l'UE. Le dépouillement des scrutins européens serait assuré par les autorités nationales, rendant ensuite compte à une autorité européenne. Le nombre de députés s'élèverait ainsi à un total de 776.

Le rapport présente également d'autres propositions, telle l'avancée du calendrier des élections européennes de juin à mai, octroyant aux nouveaux Parlements un délai plus important pour se préparer à l'élection du Président de la Commission européenne se tenant en juillet.

Ces différentes propositions, représentant une « avancée importante pour la démocratie post-nationale » selon Andrew Duff, seront votées en session plénière en juin prochain, pour peut-être devenir la position officielle du Parlement.

[Cliquez-ici](#) pour en savoir plus, et [ici](#) pour consulter le rapport.

Réunion informelle des ministres européens de l'Éducation sur « l'Éducation des jeunes à la citoyenneté »



Les ministres européens de l'Éducation se sont rencontrés le 29 mars 2011 au Château royal de Gödöllő en Hongrie dans le cadre d'une réunion présidée par **Rózsa Hoffmann**, ministre hongroise déléguée en charge de l'éducation auprès du ministère des ressources nationales. Le principal objectif de cette rencontre était d'échanger les différentes opinions sur le concept de l'éducation à la citoyenneté active. Doter les jeunes d'une compétence leur permettant de faire face à des défis comme la crise économique mondiale répond ainsi aussi bien à la nécessité de promotion de la citoyenneté active qu'aux actuels besoins de la société.

Selon **Andoulla Vassiliu**, commissaire européenne en charge de l'éducation, de la culture, du multilinguisme et de la jeunesse, « l'Union européenne a besoin de « citoyens capables de résoudre les problèmes ». L'Année européenne 2011 du volontariat permet par ailleurs de constater l'importance de cette activité, encourageant l'enseignement « dans des cadres à la fois formels et informels ». Les compétences entrepreneuriales et l'éducation à la conscience financière pourraient ainsi favoriser le double objectif envisagé par les ministres : réussir dans la vie et devenir socialement responsable.

Le renforcement de l'éducation à la citoyenneté figurant parmi les objectifs de la présidence hongroise, une meilleure coopération entre les Etats membres est également mise en avant dans le cadre d'un dialogue interculturel, chaque Etat membre prenant ses propres décisions en matière d'éducation. Les programmes européens déjà en place jouent un rôle prépondérant dans cette lignée.

La ministre **Rózsa Hoffmann** a confirmé ces tendances : « Nous cherchons des réponses aux nouveaux défis du XXI^{ème} siècle et nous devons doter les jeunes d'une compétence qui leur permette de faire face à des défis tels que celui que pose la crise économique mondiale ; c'est tout cela que suppose une citoyenneté active ».

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#)

Conférence sur l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne : les négociations progressent



Les résultats des négociations liées à l'adhésion de la Croatie ont été présentés lors d'une conférence à Bruxelles, le 19 avril 2011. Sur les 35 chapitres faisant l'objet des négociations, deux nouveaux ont été conclus, portant le nombre de chapitres clôturés à 30.

Les négociations sur le chapitre 11, relatif à l'agriculture, ont été facilitées par les récents progrès réalisés par la Croatie en vue d'une adaptation à la législation

européenne. Le chapitre 22, portant sur la politique régionale et les fonds structurels, entrevoit la possibilité pour la Croatie de bénéficier des fonds européens qui permettrait un développement équilibré de ses régions. Ces deux volets représentent 70 à 75 % du budget de l'Union européenne, faisant de leur clôture une avancée déterminante en faveur de l'adhésion de la Croatie dans les négociations. « Ces chapitres ne sont pas comme les autres », confirme **János Martonyi**, ministre hongrois des affaires étrangères. « C'est un pas extrêmement important que nous ayons franchi en parvenant à clôturer ces deux chapitres ».

Selon **Gordan Jandroković**, ministre croate des affaires étrangères, les intérêts de la Croatie ont été reconnus et protégés lors de ces discussions, signe encourageant pour les négociations à venir. En effet, cinq chapitres à l'approche relativement compliquée sur le plan politique sont encore ouverts : Politique de la concurrence, Pêche, Justice et droits fondamentaux, Dispositions financières et budgétaires, ainsi que le chapitre « Autres » seront ainsi débattus dans les prochains mois. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une attention particulière, notamment concernant les chapitres relatifs à la politique de concurrence et à la justice.

La clôture des négociations est cependant espérée pour la fin du premier semestre 2011 : « Je peux tranquillement affirmer que la Croatie s'est engagée à gérer ces dossiers », a déclaré **Stefan Füle**, commissaire européen à l'élargissement. « Je suis impatient de pouvoir très bientôt accueillir la Croatie au sein de l'Union européenne en tant que 28^e Etat membre ». Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#)

La Commission européenne a fixé les lignes directrices des stratégies nationales pour l'intégration des Roms



L'amélioration de l'intégration économique et sociale des Roms, au vu de d'actuelle discrimination à l'égard des 10 à 12 millions de Roms résidant en Europe, représente une nécessité particulière aux yeux de la Commission.

Dans un communiqué du 5 avril faisant suite à une étude précise de la situation, la Commission a clairement établi une approche en faveur de l'intégration des Roms dans quatre domaines :

- l'éducation : les enfants roms doivent au moins arriver à la fin de l'école primaire ;
- l'emploi : l'écart des emplois entre les Roms et le reste de la population doit être réduit ;
- la santé : le niveau de santé doit être amélioré, par la baisse de la mortalité infantile par exemple ;
- le logement : les inégalités d'accès au logement et aux réseaux de service public, tels que l'eau et l'électricité, doivent être réduites.

Selon **Viviane Reding**, vice-présidente de la Commission et commissaire chargée de la justice : « Il s'agit là d'un défi de taille. C'est la raison pour laquelle nous définissons des objectifs pour l'intégration des Roms et avons désormais besoin que toutes les capitales, régions et villes d'Europe s'engagent clairement à les mettre en œuvre dans la pratique. L'heure est venue d'aller au-delà des bonnes intentions et de joindre le geste à la parole. »

Les États membres ont jusqu'à la fin de l'année pour présenter leurs stratégies nationales d'intégration des Roms. La Commission souhaite par ailleurs mettre en place un « mécanisme de contrôle robuste » afin de mesurer les progrès réalisés, incitant les États membres à désigner leurs points de contact en la matière.

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#)

Publication du rapport sur l'éducation dans l'Union européenne : présentation des résultats sur 2010 et des objectifs pour 2020



La Commission européenne a communiqué le 19 avril son rapport d'avancement sur l'éducation et la formation. « Les niveaux d'éducation européens se sont considérablement améliorés » affirme **Androulla Vassiliou**, commissaire européenne à l'éducation, à la culture, au multilinguisme et à la jeunesse. « Les États membres doivent poursuivre leurs efforts si nous voulons atteindre nos objectifs européens ».

D'importants progrès sont en effet constatés, mais relativisés par l'atteinte d'un seul objectif sur les cinq fixés pour 2010. Si le taux des 15% de diplômés en mathématiques, sciences et technologie a été pleinement atteint (le taux actuel étant de 37%), les progrès réalisés dans les autres domaines comme la réduction du décrochage scolaire ou l'augmentation du nombre d'élèves parvenant à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire demeurent inférieurs aux attentes.

Les ministres de l'éducation de l'UE se sont ainsi fixés cinq nouveaux critères de références, dont les objectifs doivent être atteints en vue de 2020 :

- réduire de 1,7 million les abandons scolaires, avec un taux maximal de décrochage scolaire inférieur à 10% ;
- augmenter de 2,6 millions les 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, en atteignant les 40% ;
- assurer un taux enseignement préscolaire de 95% pour les enfants à partir de quatre ans ;
- diminuer la proportion des jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences sous le niveau des 15 % ;
- le taux de participation des adultes à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie doit au moins atteindre les 15%.

Les États membres doivent à présent soumettre à la Commission leurs programmes de réformes nationaux, présentant leurs objectifs ainsi que leurs méthodes, qui s'inscrivent dans les objectifs plus généraux de la stratégie « Europe 2020 » pour l'emploi et la croissance, notamment en ce qui concerne le décrochage scolaire ainsi que le taux de diplômés du supérieur.

Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#)

Le Pacte pour le Marché unique : rapports du Parlement européen et communication de la Commission



Le 6 avril dernier, le Parlement européen a adopté trois résolutions correspondant aux trois piliers de l'Acte pour le marché unique et suivant la Communication de la Commission : « Vers un Acte pour le Marché unique : pour une économie sociale de marché hautement compétitive : **50 propositions pour mieux travailler, entreprendre et échanger ensemble** » :

- [Gouvernance et partenariat dans le marché unique](#), rapporteur: Sandra Kalniete (A7-0083/2011) ;

- [Un marché unique pour les Européens](#), rapporteur António Fernando Correia De Campos (A7-0072/2011) ;

- [Un marché unique pour les entreprises et la croissance](#), rapporteur Cristian Silviu Buşoi (A7-0071/2011).

Dans le cadre de la résolution « **Un marché unique pour les européens** », le Parlement européen réaffirme la nécessité d'un statut européen pour les fondations, mutuelles et associations et « **appelle de ses vœux des mesures visant à instaurer un cadre juridique approprié pour les fondations, les mutuelles et les associations de façon à leur donner un statut européen et à prévenir l'insécurité juridique, à assurer la promotion d'autres entreprises de l'économie sociale ainsi que d'autres projets sociaux; accueille favorablement l'intention de la Commission de réviser le règlement (CE) n° 1435/2003 relatif au statut de la société coopérative européenne; appelle de ses vœux, dans le cadre de cette révision, la création d'un statut véritablement autonome; souligne la nécessité d'améliorer l'accès transfrontalier des entreprises de l'économie sociale et de maximiser leur potentiel entrepreneurial, social, culturel et novateur sur le marché unique;** ».

Dans le cadre de la résolution sur « **Gouvernance et partenariat dans le marché unique** », plusieurs considérations intéressantes sont plus généralement liées à la mise en œuvre de l'article 11 du Traité de Lisbonne:

"14. estime que la "bonne gouvernance" du marché unique doit respecter le rôle des deux institutions consultatives existant au niveau européen – le Comité économique et social européen et le Comité des régions – ainsi que celui des partenaires sociaux;

15. souligne que le dialogue avec les partenaires sociaux et la société civile est essentiel pour restaurer la confiance dans le marché unique; attend de la Commission qu'elle avance des idées nouvelles et audacieuses sur la manière dont ce dialogue pourrait effectivement être amélioré; demande que les partenaires sociaux soient associés et consultés pour toute la législation relevant du marché unique et ayant des conséquences sur le marché du travail;

16. se félicite de l'intention de la Commission de favoriser un dialogue ouvert, transparent et régulier avec la société civile;

17. invite la Commission à publier un livre vert sur les lignes directrices pour les consultations des institutions de l'UE avec les associations représentatives et la société civile, en veillant à ce que ces consultations soient larges, interactives et apportent une valeur ajoutée aux politiques proposées;

18. invite la Commission à se mettre dans la mesure du possible à la portée des citoyens ordinaires en matière de dialogue et de communication, par exemple en rendant accessibles toutes les consultations publiques de la Commission dans toutes les langues officielles de l'Union ou en utilisant un niveau de langue compréhensible même pour le citoyen lambda;"

L'idée d'un livre vert sur les consultations est également reprise parmi les priorités-clés indiqués dans le projet de résolution: " invite la Commission à publier un livre vert sur les lignes directrices pour les consultations des institutions de l'UE avec les associations représentatives et la société civile, en veillant à ce que ces consultations soient larges, interactives, transparentes et apportent une valeur ajoutée aux politiques proposées;"

Le 13 avril, la Commission européenne a adopté [L'acte pour le Marché unique](#), **douze leviers pour stimuler la croissance, la compétitivité et le progrès social. La Commission a focalisé sa proposition sur :** L'accès au financement pour les PME, la mobilité des travailleurs, le droit de propriété intellectuelle, les consommateurs, les services, les réseaux de transport européens, le marché unique numérique, l'entrepreneuriat social, la taxation, la cohésion sociale, le cadre juridique réglementaire des entreprises et des marchés publics.

Les instruments proposés sont susceptibles de faciliter la vie des citoyens dans le marché unique, néanmoins, malgré les

rapports adoptés par le Parlement européen et la [déclaration écrite sur l'instauration de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations](#), cette proposition de la Commission ne comprend pas des actions visant la société civile. A ce sujet, l'omission des aspects liés à l'engagement de la société civile dans la « bonne gouvernance » du marché unique et des aspects liés au cadre juridique transnational pour la société civile organisée est profondément regrettable.